Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Retraite et partage des bien

Par pierro

bonjour depuis 75 on a vécu en union libre elle avait 3 enfants
a des ages 13 9 5 ans an 1976 on a u un fils que j'ai reconnu
ses enfants je les ai élever comme les miens.elle etait femme au foyer
en 1980 elle a travailler jusqu'a sa retraite nous avons fais l'achat d'une grange a deux que j'ai aménagé en habitation
j'ai réglé toute les travaux. branchement et crédit
nous avons fais des testaments chez le notaire a l'achat
ma question
elle nous a quitté décédè en 2013 je suis a la retraite
et je touche que 450 ? de 3 caises sécu artisan et btp a 65%
depuis avril 2017vu que je n'avais pas a 65 ans et 9 mois je vais avoir en octobre 66 ans
je voudrais savoir si j'ai droit a reversion. ou un complément pour survive . sur la succession du bien .ses enfants réclame leur par nous je voudrais savoir pour ma retraite an vous remerciant de votre réponse

---
Par florian15

Bonjour,

Dans le cas d'une union libre, vous ne pouvez prétendre à la réversion de la pension de retraite de votre concubine décédée.

Concernant la vôtre, son montant s'augmentera lorsque les conditions à ce droit seront remplies.

Au sujet du bien acquis en commun, la succession s'opérera notamment selon le testament que vous avez établi devant notaire.